S.I.V.S.C.P.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION SPORTIVE ET CULTURELLE
DU PLATEAU

Procès-verbal

COMITE SYNDICAL
Comité syndical du 26 juin 2025 à 18 h 30

Convocation en date du 12 juin 2025

Nombre de membres : 12
Nombre de membres présents : 9

Présidence : Monsieur René LANNOU
Présents :
. **Bréval** : R. Lannou, M. Abraham,
. **Neauphlette** : P. Prigent, MF Duval, F. Journet,
. **ST Illiers-la-Ville** : E. Goton
. **ST Illiers-le-Bois** : J. Chatelain, A. Delange, E. Chevalier

Absent excusé : A. Monin
Absent : C. Foucault, S. Daniel

Mme Marie-Françoise DUVAL est désignée secrétaire de séance

Le Procès-Verbal de la réunion du 13 mars 2025 **est approuvé**

DELIBERATION

- **2025-05** Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le syndicat d'énergie des Yvelines

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,
Vu le code de l'énergie,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,
Vu la loi consommation du 17 mars 2014,
Vu la suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité,
Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité approuver par le Comité du Syndicat d'Energie des Yvelines le 11 décembre 2014,

Considérant l'obligation pour les acheteurs publics de choisir un fournisseur d'électricité après mise en concurrence,
Considérant que le regroupement permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et ainsi d'obtenir de meilleurs prix,
Considérant que le Syndicat d'Énergie des Yvelines se propose d'être le coordonnateur du groupement,
Considérant que le SIVSCP a des besoins en matière d'achat d'électricité pour ses installations,
Considérant l'intérêt du SIVSCP d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour ses propres besoins,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour la période 2027-2030

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines.

AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
APPROUVE la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
DONNE MANDAT au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Bréval sera partie prenante,
DÉCIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Bréval est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

- **Exécution budgétaire :**

  - Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement budgétées ont toutes été recouvrées.

  - Dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement : l'exécution budgétaire est conforme au BP à ce stade.
- Les grooms ont été posés en début d'année.
- Les marchés d'entretien/Vérifications annuelles sont conformes
- Les intérêts d'emprunts et les amortissements ont été pris en charge
- Seul la ligne des dépenses d'électricité interroge sur un possible dépassement du budget (10 693 € de dépensé pour un budget de 15 000 €, période déjà payée : du 01/11/2024 au 21/05/2025)

  - Dépenses d'investissement

- Le ballon d'eau chaude a été changé, conformément aux prévisions du BP : 4 922,42 €
- Le remboursement du capital d'emprunt est pris en charge

- **Réalisation de l'accès PMR aux stades de football**

Ayant reçu la confirmation que notre dossier de demande de DECI était complet, qu'en conséquence nous étions autorisés à engager les travaux si nous le souhaitions, conformément à la décision du comité syndical lors du vote du BP 2025, le devis de l'entreprise TPN a été signé pour une réalisation des travaux en juillet/août, en dehors de la période d'occupation des terrains par les clubs de football.

- **Point sur la possibilité de la prise de compétence terrains de football par la CCPIF**

Une étude est en cours sur le territoire de la CCPIF pour que les communes volontaires délèguent la compétence de gestion des terrains de football à la CCPIF.

- **Travaux divers**

Le clapet de sécurité du chauffe-eau au bar des vestiaires a été changé.
Un disjoncteur défectueux a été changé dans l'un des modules préfabriqués.

- **Eclairage terrains de football**

Suite à l'allumage des terrains de football, une nuit entière, par accident lors de l'entretien des locaux, l'interrupteur concerné a été mis sous clef.

FEUILLET DE CLOTURE

SIVSCP
Comité syndical du 26 juin 2025 à 18 h 30

Convocation en date du 12 juin 2025

Nombre de membres : 12
Nombre de membres présents : 9

Présidence : Monsieur René LANNOU
Présents :
. **Bréval** : R. Lannou, M. Abraham,
. **Neauphlette** : P. Prigent, MF Duval, F. Journet,
. **ST Illiers-la-Ville** : E. Goton
. **ST Illiers-le-Bois** : J. Chatelain, A. Delange, E. Chevalier

Absent excusé : A. Monin
Absent : C. Foucault, S. Daniel
Mme Marie-Françoise DUVAL est désignée secrétaire de séance

LISTE DES DELIBERATIONS :

2025-05 Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le

Président de séance
René LANNOU

Secrétaire de séance
Marie-Françoise DUVAL

